



Doc. 13451
07 avril 2014

Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 5, ajouter la phrase suivante :

« Ce processus devrait être soutenu par la Conseil de l'Europe au niveau de l'Union européenne et des Nations Unies pour garantir l'indépendance de l'infrastructure cruciale d'internet à l'égard des gouvernements. »

Déposé par:

SHLEGEL Robert, Fédération de Russie, GDE
MAKHMUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
ROMANOVICH Alexander, Fédération de Russie, SOC
SIDYAKIN Alexander, Fédération de Russie, GDE
SUDARENKOV Valeriy, Fédération de Russie, SOC

1. 2014 - Deuxième partie de session

